



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2017-097

PUBLIÉ LE 31 MARS 2017

# Sommaire

## rectorat d'Orléans-Tours

R24-2017-03-27-013 - Arrêté portant délégation de signature aux chefs de divisions (2 pages)	Page 3
R24-2017-03-29-006 - Arrêté portant répartition départementale des postes offerts au concours externe, second concours interne et troisième concours de recrutement de professeurs des écoles, au titre de la session 2017 (1 page)	Page 6
R24-2017-03-27-011 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire (139, 140, 141, 172, 214, 230, 333) (6 pages)	Page 8
R24-2017-03-27-012 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire (150, 231, 723) (3 pages)	Page 15

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2017-03-27-013

Arrêté portant délégation de signature aux chefs de  
divisions

# RECTORAT DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

## Arrêté portant délégation de signature aux chefs de divisions

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
CHANCELIERE DES UNIVERSITES

VU le Code l'éducation et notamment ses articles R 222-15, R 222-19-2, D 222-20, R 222-34 et D 222-35,  
VU le décret du 15 septembre 2016 paru au J.O n°0216 du 16 septembre 2016 portant nomination de Madame Katia BÉGUIN en qualité de rectrice de l'académie d'Orléans-Tours, Chancelière des Universités ;  
VU l'arrêté du 6 août 2014 portant nomination et détachement de Monsieur Michel DAUMIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours, pour une période de quatre ans, du 15 août 2014 au 14 août 2018;

### ARRETE

**Article 1er :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel DAUMIN, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours, délégation de signature est donnée à :

- Madame Agnès Brunet-Tessier, déléguée académique à la formation initiale et continue
  - . en ce qui concerne l'autorisation préalable de recrutement de personnels contractuels de droit public des GRETA et des CFA;
  - . en ce qui concerne la procédure de recrutement des personnels contractuels en qualité de CFC placés auprès de la DAFPIC ;
  - . en ce qui concerne le conseil consultatif académique de la formation continue des adultes (CCA FCA) ;
  - . en ce qui concerne la commission académique consultative compétente à l'égard des CFC (CACC CFC) ;
  - . pour les dérogations hors académie ;
  - . pour les habilitations CCF des CFA et hors CFA ;
  - . pour les dossiers de positionnement réglementaires de l'apprentissage et hors CFA ;
  - . pour les agréments d'entreprises du secteur public non industriel et commercial.
  - . pour les réductions, allongements et durée de contrat d'apprentissage en application des articles R 6222-9 et R 6222-16 du code du travail ;
  - . pour les conventions d'accueil d'apprentis en entreprises tierces (France et union européenne) ;
  - . en ce qui concerne les ordres de mission ;
- Mme Liliane Drudi, chef de la division de la logistique :
  - . pour les documents relatifs à la gestion des matériels et des locaux, à l'exception de la signature des baux locatifs.
  - . pour les ordres de mission.
- Madame Nathalie Boursier, chef de la Division Organisation Scolaire :
  - . pour les arrêtés et décisions concernant la gestion des moyens d'enseignement du second degré public et la gestion des postes non enseignants (Création, suppression, transformation) à l'exception des décisions relatives à la carte des formations et des arrêtés concernant la composition du CTA ;
  - . pour les arrêtés et décisions concernant la gestion des moyens de l'enseignement privé ;
  - . pour les conventions de prêt de matériel de l'État à usage pédagogique ;
  - . pour les ordres de mission.
- Monsieur François Granger, chef de la Division des services d'information :
  - . pour les attestations de présence délivrées aux stagiaires ;
  - . pour les procès verbaux de réception des matériels et des logiciels ;
  - . pour les courriers avec les fournisseurs ;
  - . pour les ordres de mission.
- Madame Stéphanie Henry, chef de la Division des Affaires Juridiques :
  - . pour tout document ayant trait (ou faisant l'objet de):
  - au contrôle de légalité des actes budgétaires, financiers et de l'action éducatrice des établissements publics d'enseignement de l'académie ;
  - aux recours formés en matière d'attribution de bourses des lycées ;
  - aux dossiers de protection statutaire des fonctionnaires, à l'exception des décisions d'attribution ou de refus ;
  - aux dossiers de la commission académique d'appel des conseils de discipline ;
  - aux règlements amiables ;
  - au renseignement juridique et financier ;
  - aux élections au conseil d'administration des EPLE et au CAVL. ;

- à l'autorisation préalable de recrutement des maîtres au pair exercé par les EPLE ;
- certification conforme en vue de l'apposition de l'apostille en application de la convention de La Haye du 5 octobre 1961 ;
- . pour les ordres de mission.
- Madame Dominique Marbeuf, responsable du pôle administratif et financier de la délégation académique à la formation des personnels :
  - . pour les courriers et actes de gestion administrative relatifs à la formation continue des personnels de l'éducation nationale ;
  - . pour les notifications de congés formation et les attestations d'assiduité des personnels en congé formation ;
  - . pour les ordres de mission.
- Monsieur Frédéric Gachet, chef de la Division du Budget académique :
  - . pour les décisions administratives concernant les frais de déplacement des personnels, les frais de changement de résidence et les congés bonifiés ;
  - . pour les ordres de mission.
- Monsieur Sébastien Callut, chef de la Division des Personnels Enseignants :
  - . pour les arrêtés et décisions de caractère individuel et collectif, pris en application des instructions ministérielles ou rectorales et relatifs à la gestion des personnels publics et privés titulaires ou non titulaires enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation, à l'exception des actes concernant les sanctions disciplinaires, les suspensions, les licenciements ainsi que ceux concernant la composition des CAPA, de la CCMA et des CCP.
  - . pour le remplacement des personnels précités en congé de maladie, CLM, CLD, accident de travail, mi-temps thérapeutique, maternité ;
  - . pour les certificats d'exercice ;
  - . pour les ordres de mission ;
  - . pour les actes relatifs à la gestion des dossiers d'allocation pour perte d'emploi ;
  - . pour tous les documents relatifs à l'organisation des jurys académiques d'évaluation et de titularisation des enseignants stagiaires du 2nd degré (enseignement public et enseignement privé sous contrat) et des conseillers principaux d'éducation stagiaires
  - . pour tous les documents relatifs à l'organisation des jurys académiques chargés d'apprécier l'aptitude professionnelle des enseignants du 2nd degré (enseignement public et enseignement privé sous contrat) et des conseillers principaux d'éducation reconnus travailleurs handicapés et recrutés par la voie contractuelle à ce titre;
  - . pour tous les documents informant ou convoquant les stagiaires et contractuels précités ainsi que leur chef d'établissement dans le cadre de ces opérations de titularisation ou d'appréciation de l'aptitude professionnelle
- Madame Brigitte Rolland, chef de la Division des Examens et Concours :
  - . pour tous les documents relatifs à l'organisation des examens et concours.
  - . pour les ordres de mission.
- Madame Ghislaine Gauché, chef de la Division des Personnels, d'Administration et d'Encadrement :
  - . pour les arrêtés et décisions de caractère individuel et collectif, pris en application des instructions ministérielles ou rectorales et relatifs à la gestion des personnels de Direction, d'Inspection, des personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé ainsi que des personnels de la filière Recherche et Formation, à l'exception des actes concernant les sanctions disciplinaires, les suspensions, les licenciements et la composition des CAPA et de la CCP ;
  - . pour le remplacement des personnels précités en congé de maladie, CLM, CLD, accident de travail, mi-temps thérapeutique, maternité ;
  - . pour les certificats d'exercice ;
  - . pour les dérogations à l'obligation de logement de fonction ;
  - . pour les ordres de mission.

**Article 2 :** Les documents visés ci-dessus seront signés dans la forme :

Pour la Rectrice et par délégation

Pour le Secrétaire Général

Le chef de Division ou de Service

X

**Article 3 :** L'arrêté n°01/2017 du 30 janvier 2017 est abrogé.

**Article 4 :** Le Secrétaire Général d'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs régional.

Fait à Orléans, le 27 mars 2017  
 La rectrice de l'académie d'Orléans-Tours  
 Signé : Katia BEGUIN

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2017-03-29-006

Arrêté portant répartition départementale des postes offerts  
au concours externe,  
second concours interne et troisième concours de  
recrutement de professeurs des écoles, au titre de la session  
2017

# RECTORAT DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

## Arrêté

**portant répartition départementale des postes offerts au concours externe,  
second concours interne et troisième concours de recrutement de professeurs des écoles,  
au titre de la session 2017**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
CHANCELIERE DES UNIVERSITES

Vu le décret n°90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;  
Vu le décret n°2009-917 du 28 juillet 2009 portant modification du décret n°90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 ;  
Vu l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 juillet 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux, de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles stagiaires ;

## ARRETE

**Article 1er :** La répartition départementale des postes offerts au concours externe, second concours interne et au troisième concours de recrutement de professeurs des écoles, au titre de la session 2017, s'établit comme suit :

DEPARTEMENT	CONCOURS EXTERNE	TROISIEME CONCOURS	SECOND CONCOURS INTERNE	Total
CHER	47	2	1	50
EURE-ET-LOIR	62	2	1	65
INDRE	22	2	1	25
INDRE-ET-LOIRE	102	2	1	105
LOIR-ET-CHER	47	2	1	50
LOIRET	152	2	1	155
<b>ACADÉMIE</b>	<b>432</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>450</b>

**Article 2 :** Le secrétaire général de l'Académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 29 mars 2017  
La Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours  
Signé : Katia Béguin

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2017-03-27-011

Arrêté portant subdélégation de signature pour  
l'ordonnancement secondaire (139, 140, 141, 172, 214,  
230, 333)

# RECTORAT DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

## Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire (139, 140, 141, 172, 214, 230, 333)

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
CHANCELIERE DES UNIVERSITES

VU le Code de l'éducation et notamment les articles R. 222-19-2, D. 222-20, R. 222-25 ;  
VU le Code des marchés publics ;  
VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;  
VU le décret n° 2008- 158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie ;  
VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale;  
VU l'arrêté préfectoral n° 16.209 en date du 3 octobre 2016 portant délégation de signature à Mme Katia BÉGUIN, Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours, Chancelière des Universités, notamment pour les attributions de l'ordonnancement secondaire ;

### ARRETE

**Article 1er :** Subdélégation de signature est donnée à M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, à l'effet de :

- recevoir les crédits des programmes 140 – enseignement scolaire public du premier degré, 141 - enseignement scolaire public du second degré, 139 - enseignement scolaire privé du premier et du second degrés, 214 – soutien de la politique de l'éducation nationale et 230 – vie de l'élève,
- répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution et procéder à des réallocations de crédits en cours d'exercice budgétaire entre ces services,
- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3, 5, 6 et 7 des programmes 140, 141, 139, 214, 230 et sur le titre 3 du programme 172 – recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires.

Cette subdélégation porte sur l'engagement juridique et comptable, la certification du service fait, la liquidation et la demande de paiement des dépenses, la réalisation des opérations de recettes, ainsi que les décisions d'opposition ou de relèvement de la prescription quadriennale des créances sur l'Etat.

La présente subdélégation porte également sur tous les actes relatifs à la passation des marchés publics relevant du pouvoir adjudicateur afférents aux affaires concernant son domaine de compétence.

**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée à M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat imputées sur le titre 3 de l'action 2 du programme 333 – moyens mutualisés des administrations déconcentrées.

Cette subdélégation porte sur l'engagement des dépenses dans la limite du droit de tirage qui est notifié pour l'année considérée, leur liquidation et leur demande de paiement.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, la subdélégation prévue aux articles 1 et 2 du présent arrêté est donnée à :

- M. Alain PERUS,

Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Adjoint au Secrétaire Général de l'Académie  
Directeur du Budget académique et de l'Organisation scolaire ;

- Mme Dominique ROPITAL,

Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Adjointe au Secrétaire Général de l'Académie  
Directrice des Ressources Humaines ;

- Mme Fabienne CHAMBRIER,

Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Adjointe au Secrétaire Général de l'Académie  
Directrice de l'Administration générale et de l'Enseignement supérieur ;

- M. Frédéric GACHET,

Ingénieur de recherche

Chef de la Division du Budget Académique.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, de M. Alain PERUS, Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Adjoint au Secrétaire Général d'Académie, de Mme Dominique ROPITAL, Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Adjointe au Secrétaire Général d'Académie, de Mme Fabienne CHAMBRIER, Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Adjointe au Secrétaire Général d'académie et de M. Frédéric GACHET, ingénieur de recherche, chef de la division du budget académique, la subdélégation prévue aux articles

1 et 2 du présent arrêté, exceptée celle concernant les marchés publics, est donnée aux agents suivants et pour les actes et tout document relevant de leur champ de compétence :

Au Secrétariat général pour l'ensemble des dépenses du titre 2 :

M. François PORTHAX,

Ingénieur d'études

A la délégation académique à la formation initiale et continue pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :

Mme Agnès BRUNET-TESSIER

Déléguée académique

A la délégation académique au numérique pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement des programmes 140 et 141 hors titre 2 :

M. Pierre CAUTY,

Délégué académique

Mme Michèle DRECHSLER,

Conseillère technique

Au pôle établissements et vie scolaire pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :

Mme Anne-Marie BEAUNE-DOUARD,

Provisoire vie scolaire

Au centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement du programme 141 hors titre 2 :

Mme Karen PREVOST-SORBE,

Chargée de mission

A la Division des personnels enseignants pour les dépenses imputées sur le titre 2 – programmes 139, 141 et 230 et pour les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :

M. Sébastien CALLUT,

Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Chef de la division

M. David ROBET,

Attaché principal d'administration de l'Etat

Adjoint au chef de la division

Mme Carole MLINARIC

Attachée principale d'administration de l'Etat

Adjointe au chef de la division

Mme Caroline STALIN

Attachée principale d'administration de l'Etat

Mme Stéphanie TATY-GABRIEL

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Cécile ABTOUCHE

Attachée d'administration de l'Etat

M. Simon MAGNAN

Attaché d'administration de l'Etat

Mme Pascale MORICE

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Priscille JOBERT

Attachée principale d'administration de l'Etat

A la Division des personnels enseignants pour les dépenses imputées sur le titre 2 – programmes 139, 140, 141, 214 et 230 au titre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi :

M. Sébastien CALLUT,

Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Chef de la division

Mme Carole MLINARIC  
 Attachée principale d'administration de l'Etat  
 Adjointe au chef de la division

Mme Christine DUBOIS  
 Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
 A la Division des personnels d'administration et d'encadrement pour les dépenses imputées sur le titre 2 –  
 programmes 141, 214 et 230 et pour les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :

Madame Ghislaine GAUCHE  
 Attachée principale d'administration de l'Etat  
 Chef de la division

M. Hervé LOUIS  
 Attaché principal d'administration de l'Etat  
 Adjoint au chef de la division

Mme Edith CHAPLET  
 Attachée d'administration de l'Etat

Mme Stéphanie CHUDEAU  
 Ingénieure d'études

Mme Hélène CHABILAN  
 Attachée d'administration de l'Etat

Mme Cécile MORIN  
 Attachée d'administration de l'Etat  
 A la Division du budget académique pour l'ensemble des dépenses du titre 2 et du hors titre 2 :

Mme Emmanuelle VERLEURE  
 Attachée d'administration de l'Etat  
 Adjointe au chef de la division du budget académique

Mme Annette RABIER  
 Attachée d'administration de l'Etat

Mme Sophie KLAUTH  
 Attachée d'administration de l'Etat

Mme Julie NOEL  
 Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Corinne BOUILLY  
 Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
 Pour les dépenses du hors titre 2 :

Mme Jessica CAPITAIN  
 Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Mikael GRONDIN  
 Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Frédéric ARENAS  
 Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Gilles MALET  
 Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
 Pour les ordres de mission et états de frais de déplacement des programmes 139, 140, 141, 214, 172 et 230 hors  
 titre 2 :

M. Maxime ANTOINE  
 Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Amandine PAULE  
 Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Cécilia PORTERE  
 Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Marie-France CARNIS  
 Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Pierre-André CLUSAN  
 Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Catherine CADARIO  
 Agent contractuel  
 Pour la certification du service fait uniquement pour les programmes  
 139, 140, 141, 172, 214 et 230 hors titre 2 :

Mme Cynthia ROUSSEAU  
 Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Jean-Philippe JALET  
 Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Aline MAHELIN  
 Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Stéphane GOARIN  
 Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Maxime ANTOINE  
 Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Pierre-André CLUSAN  
 Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Amandine PAULE  
 Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
 A la Division des examens et concours pour les dépenses du titre 2 et du hors titre 2 du programme 214 :

Mme Brigitte ROLLAND  
 Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
 Chef de la division

Mme Sandra BESSE,  
 Attachée d'administration de l'Etat,  
 Adjointe au chef de la division des examens et concours

Mme Laurence CLAVÉ  
 Attachée d'administration de l'Etat

M. Sylvain ROUSSEL  
 Attaché d'administration de l'Etat

Mme Francine COMPAGNON  
 Attachée d'administration de l'Etat

Mme Danielle GAUTIER  
 Attachée d'administration de l'Etat

Mme Anne-Christine HOARAU  
 Attachée d'administration de l'Etat

Mme Muriel MAYET  
 Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
 A la Délégation académique à la formation des personnels pour les dépenses du titre 2 et du hors titre 2 des programmes 139, 140, 141, 214 et 230 :

Mme Dominique MARBEUF  
 Directrice de services,  
 Responsable du pôle administratif et financier de la délégation académique à la formation des personnels

M. Maxime CABAT  
 Attaché d'administration de l'Etat

M. Laurent CANNET  
 Attaché d'administration de l'Etat

Mme Delphine LACAILLE  
 Attachée principale d'administration de l'Etat

Mme Marie-Emilie LEFEUVRE  
 Secrétaire d'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Marilyn DESNOUS  
 Secrétaire d'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Emmanuel THOMAS  
 Secrétaire d'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Christelle ROUER  
 Secrétaire d'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
 Au pôle d'appui aux ressources humaines pour les dépenses du titre 2 et du hors titre 2 (programmes 139, 140, 141, 214 et 230) :

Mme Françoise ABAT  
 Attachée d'administration de l'Etat  
 Ainsi que pour les dépenses au titre du FIPHFP.

Mme Sophie COLLONNIER  
 Attachée d'administration de l'Etat  
 A la Division des affaires juridiques pour les dépenses du hors titre 2 du programme 214 :

Mme Stéphanie HENRY,  
 Attachée principale d'administration de l'Etat

Chef de la division  
A la Division de la logistique pour les dépenses du hors titre 2 du programme 214 :  
Mme Liliane DRUDI  
Attachée principale d'administration de l'Etat  
Chef de la division  
Monsieur Alain DUPAIN  
Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
A la Division de l'organisation scolaire pour les dépenses du hors titre 2 des programmes 139, 140, 141, 214 et 230 :  
Mme Nathalie BOURSIER  
Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Chef de la division  
Mme Géraldine BREZAULT  
Attachée principale d'administration de l'Etat  
Adjointe au chef de la division de l'organisation scolaire  
Mme Catherine MATHIS  
Attachée d'administration de l'Etat  
Mme Bénédicte TURINA  
Attachée principale d'administration de l'Etat  
M. Paul GERMAIN  
Attaché d'administration de l'Etat  
Mme Alexandra NALLET  
Ingénieure d'études  
A la division des systèmes d'information pour les dépenses du hors titre 2 des programmes 141 et 214 :  
M. François GRANGER  
Ingénieur de Recherche  
Chef de la division  
M. Alexandre GUYOT  
Ingénieur de Recherche  
Adjoint au chef de la division  
Uniquement pour les procès-verbaux de réception des matériels et des logiciels :  
Mme Olivia RABIER  
Ingénieur de Recherche  
Aux directeurs des centres d'information et d'orientation (CIO) et conseillers d'orientation psychologues pour les dépenses de fonctionnement des CIO sur le programme 214 hors titre 2 :  
Mme Christine DELLE-LUCHE  
Directrice du CIO de Vierzon  
Mme Maud RENE  
Directrice du CIO de Saint Amand Montrond  
Mme Sylvie NADER  
Directrice du CIO de Bourges  
M. Philippe RABINE  
Directeur du CIO de Dreux  
M. The-Long TRUONG  
Directeur des CIO de Châteaudun et de Nogent le Rotrou  
M. Yohann LE PAPE  
Directeur du CIO de Chartres  
M. Charles DELAGARDE  
Directeur du CIO d'Issoudun  
M. Bruno THOMAS  
Conseiller d'orientation psychologue du CIO de Le Blanc  
Mme Marylise TRIBOUILLAT  
Directrice du CIO de Chinon  
Mme Pascale CIABRINI  
Directrice du CIO de Joué-lès-Tours et de l'antenne de Loches  
Mme Maria POUPLIN  
Conseillère d'orientation psychologue du CIO de Romorantin-Lanthenay  
M. Denis CORNETTE  
Directeur du CIO de Blois  
Mme Patricia GAY

Directrice du CIO de Vendôme  
Mme Corinne BLIECK  
Directrice du CIO d'Orléans  
Mme Corinne MIGNY  
Directrice du CIO de Montargis  
Mme Florence KERSULEC  
Directrice du CIO de Gien  
Mme Isabelle PETE  
Directrice du CIO de Pithiviers

**Article 5 :** La signature du fonctionnaire délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :  
Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire  
et par délégation

.....

**Article 6 :** L'arrêté n°38/2016 en date du 22 novembre 2016 est abrogé.

**Article 7 :** Le Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 27 mars 2017  
La Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours  
Signé : Katia BEGUIN

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2017-03-27-012

Arrêté portant subdélégation de signature pour  
l'ordonnancement secondaire (150, 231, 723)

# RECTORAT DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

## Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire (150, 231, 723)

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
CHANCELIERE DES UNIVERSITES

VU le Code de l'éducation et notamment les articles R.222-19, D222-20, R222-25 ;  
VU le Code des marchés publics ;  
VU la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;  
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;  
VU le décret n°2008- 158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie ;  
VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;  
VU l'arrêté préfectoral n° 16.209 en date du 3 octobre 2016 portant délégation de signature à Mme Katia BÉGUIN, Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours, Chancelière des Universités, notamment pour les attributions de l'ordonnancement secondaire ;

### ARRETE

**Article 1er :** Subdélégation de signature est donnée à M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, à l'effet de :

- recevoir les crédits relatifs aux opérations de travaux imputés sur les titres 3 et 5 du programme 150 – formation supérieure et recherche,
- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3, 5, 6 et 7 des programmes 150 et 231 – vie étudiante et sur les titres 3, 5 et 7 du programme 723 – contribution aux dépenses immobilières,
- répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution et procéder à des réallocations de crédits en cours d'exercice budgétaire entre ces services.

Cette subdélégation porte sur l'engagement juridique et comptable, la liquidation et le mandatement des dépenses, la réalisation des opérations de recettes, ainsi que les décisions d'opposition ou de relèvement de la prescription quadriennale des créances sur l'Etat.

Pour les dépenses relevant des titres 6 et 7 des programmes 150 et 231, les engagements juridiques d'un montant supérieur à 250 000 € sont exclus.

La présente subdélégation porte également sur tous les actes relatifs à la passation des marchés publics relevant du pouvoir adjudicateur afférents aux affaires concernant son domaine de compétence.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, la subdélégation prévue à l'article 1er du présent arrêté est donnée à :

- Monsieur Alain PERUS,  
Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Adjoint au Secrétaire Général de l'Académie  
Directeur du Budget académique et de l'Organisation scolaire ;
- Madame Dominique ROPITAL,  
Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Adjointe au Secrétaire Général de l'Académie  
Directrice des Ressources Humaines ;
- Madame Fabienne CHAMBRIER,  
Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Adjointe au Secrétaire Général de l'Académie  
Directrice de l'Administration générale et de l'Enseignement supérieur ;
- Monsieur Jean-Jacques BOUR,  
Ingénieur Régional de l'Equipement
- Monsieur Frédéric GACHET, Ingénieur de recherche  
Chef de la Division du budget académique.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, de M. Alain PERUS, Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Adjoint au Secrétaire Général d'Académie, de Mme Dominique ROPITAL, Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Adjointe au Secrétaire Général d'Académie, de Mme Fabienne CHAMBRIER, Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Adjointe au Secrétaire Général d'Académie, de M. Jean-Jacques BOUR, Ingénieur régional de l'équipement et de M. Frédéric GACHET, chef de la division du Budget Académique, la subdélégation prévue à l'article 1er du présent arrêté, exceptée celle concernant les marchés publics, est donnée aux agents suivants et pour les actes et tout document relevant de leur champ de compétence :

à la Division du budget académique (tous programmes titre 2 et hors titre 2) :

Madame Emmanuelle VERLEURE

Attachée d'administration de l'État

Adjointe au chef de la division du budget académique

Madame Annette RABIER

Attachée d'administration de l'État

Madame Sophie KLAUTH

Attachée d'administration de l'État

Madame Julie NOËL

Secrétaire d'administration de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

Madame Corinne BOUILLY

Adjointe administrative de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

tous programmes du hors titre 2 :

Madame Jessica CAPITAINE

Secrétaire d'administration de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

Monsieur Frédéric ARENAS

Secrétaire d'administration de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

Monsieur Gilles MALET

Secrétaire d'administration de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

Monsieur Mikael GRONDIN

Secrétaire d'administration de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

Pour la certification des services faits uniquement sur les programmes 0150 et 0231 hors titre 2 :

Monsieur Stéphane GOARIN

Adjoint administratif de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

à la Division des examens et concours (programme 150- titre 2 et hors titre 2):

Madame Brigitte ROLLAND

Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Chef de la Division des examens et concours

Madame Sandra BESSE,

Attachée d'administration de l'État,

Adjointe au chef de la division des examens et concours

Madame Laurence CLAVÉ

Attachée d'administration de l'État

Madame Muriel MAYET

Secrétaire d'administration de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

Au pôle d'appui aux ressources humaines (programmes 231 et 150 – titre 2 et hors titre 2) :

Madame Françoise ABAT

Attachée d'administration de l'État

Ainsi que pour les dépenses au titre du FIPHFP.

Madame Sophie COLLONNIER

Attachée d'administration de l'État

**Article 4 :** La signature du fonctionnaire délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire

et par délégation

.....

**Article 5 :** L'arrêté n°33//2016 en date du 5 octobre 2016 est abrogé.

**Article 6 :** Le Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 27 mars 2017  
La Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours  
Signé : Katia BEGUIN